

REMUNERATION MENSUELLE DES APPRENTIS AU 1^{ER} JUILLET 2005

% SMIC(*)base 35 heures(**)	16 / 17 ans	de 18 à 20 ans	21 ans et plus (***)
1 ^{ERE} ANNEE	25 % 304,47 €	41 % 499,33 €	53% 645,48 €
2 ^{EME} ANNEE	37 % 450,62 €	49 % 596,76 €	61 % 742,91 €
3 ^{EME} ANNEE	53 % 645,48 €	65 % 791,62 €	78 % 949,95 €

(*) base de calcul : SMIC horaire au 1/07/05 = 8,03 € et SMIC mensuel = 1217,88 €(soit 8,03 x 35 x 52/12)

(**) bonification des heures supplémentaires(36 à 39) : 10% pour les entreprises de 20 salariés au plus et 25% pour les entreprises de plus de 20 salariés (sauf accord de branche ou d'entreprise prévoyant des taux différents).

(***) % du minimum conventionnel de l'emploi occupé, si plus favorable que le % du SMIC